

## **Afin que les cours se passent au mieux tout au long de n'année, ci-dessous les conditions générales TEMPS'DANSE**

### ARTICLE 1 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

#### 1.1. DISPOSITIONS GENERALES

TEMPS'DANSE propose un format d'inscription possible :

- Inscription à l'année : cours sur la saison, calendrier défini selon le calendrier scolaire (de septembre à juin)

#### 1.2. POLITIQUE DE COURS D'ESSAI

La réservation d'une place à un essai peut être effectuée sur place ou par téléphone en nous communiquant votre Nom, Prénom et numéro de téléphone.

Il est possible de tester gratuitement 1X deux ateliers différents.

Notez que les abonnements restent prioritaires.

Aussi, UN ESSAI EST SOUMIS AUX NOMBRES DE PLACES DISPONIBLES.

Si le cours choisi se remplit avant votre essai, ce dernier est susceptible d'être annulé. Vous serez alors prévenu par téléphone ou SMS.

Une inscription est possible à la suite de l'essai. Sans nouvelle de votre part, la place ne vous est pas garantie pour les séances suivantes.

#### 1.3. INSCRIPTION SUR PLACE

Il est possible de s'inscrire sur place. Pour cela il faudra compléter et signer sera notre dossier d'inscription disponible à la salle de danse directement.

À noter, nous réceptionnons un dossier uniquement si celui-ci est complet et validera ainsi la réservation de votre place dans le cours. Les dossiers doivent être complet **au plus tard avant le 15 octobre**. Après cette date, votre dossier sera refusé.

- Fiche d'inscription à remplir, signer et dater
- Assurance responsabilité civile
- Certificat médical
- Conditions générales à lire attentivement, signer et dater
- Mise en place du mode de paiement de votre choix

**Le certificat est obligatoire et doit être rendu absolument avec le dossier d'inscription**

## 1.4. INSCRIPTIONS À DISTANCE

### 1.4.1. Inscription en ligne

L'élève peut s'inscrire en ligne. Les inscriptions en ligne aux cours s'effectuent via notre site [www.coursdedanseverdun.com](http://www.coursdedanseverdun.com).

Les informations demandées à l'élève lors d'une inscription en ligne sont les mêmes que lors d'une Inscription sur place.

## ARTICLE 2 : ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTION

Toute inscription est définitive et irrévocabile. L'élève ne dispose d'aucun droit de rétractation.

Aucun remboursement ne pourra intervenir sauf dans les conditions précisées à l'Article 5 (Politique de Remboursement) ci-après.

## ARTICLE 3 : PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

### 3.1. TARIFS

Nos tarifs sont consultables sur notre site [www.coursdedanseverdun.com](http://www.coursdedanseverdun.com) rubrique TARIFS

### 3.2. PAIEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

#### 3.2.1 Paiement des Cours d'Essai

Celui est gratuit et non engageant.

#### 3.2.2. Paiement de l'inscription aux Cours annuels

Paiement 1x : Esp, Cb, Chèque

Paiement 3x : possibilité de régler 3 fois sans frais par prélèvement bancaire (octobre/ décembre/ février) ou en 4 fois (septembre/octobre/novembre/ décembre)

#### 3.2.4. Retard ou défaut de paiement

En cas d'échec de prélèvement ou d'opposition sur un prélèvement allant à l'encontre des Conditions générales d'inscription de l'association, Temps'Danse aura droit de suspendre ses Prestations et notamment interdire l'accès de l'élève au cours jusqu'au complet paiement du tarif de l'inscription par l'élève. Sans préjudice de ce qui précède, Temps'Danse pourra prononcer la résiliation des Conditions Générales aux torts exclusifs de l'élève. Le tarif de l'inscription sera de plein droit exigible dans son intégralité

## ARTICLE 4 : DÉROULEMENT COURS / RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'élève s'engage à respecter les quelques règles de discipline suivante pour le bon déroulement de nos activités

- Assiduité : Merci de prévenir au moins 24h à l'avance de votre absence quand cela est possible. Le cours non pris n'est ni rattrapable, ni remboursable.
- Propreté des salles après les cours : Chaque salle doit être rendue dans l'état dans lequel elle a été mise à disposition. En cas d'écart, merci de le signaler à Angel.

- Respect du matériel : toute dégradation volontaire sera facturée à la personne mise en cause
- Comportement : Si l'élève perturbe le déroulement du cours malgré plusieurs avertissement du professeur et empêche la progression du groupe, Temps'danse se réserve le droit d'avertir les parents et d'arrêter son inscription à tout moment, sans remboursement.
- Tenues : l'élève doit venir en cours de danse en jogging ou tenue de danse. Pas de chaussettes, ni robe, ni jupe, ni jeans.

Le nombre d'élèves par cours est limité, il est fixé par le professeur selon l'âge des participants et selon l'activité choisie. Une fois ce nombre atteint il n'est plus possible de suivre l'activité en tant que nouvel élève avant la rentrée suivante.

Les cours sont collectifs, d'une durée d'1 heure. 45 minutes pour le cours des Baby Danse.

L'association vous offre à tout moment de l'année la possibilité de changer d'activité pour une autre activité à durée équivalente (supérieure avec majoration ou inférieure sans remboursement, toujours dans la limite des places disponibles) si celle-ci ne vous convient plus. Les tarifs étant uniformisés, il est tout à fait possible (sauf cours complets) de passer d'un pôle artistique à l'autre.

Les cours sont dispensés chaque semaine de l'année en dehors des vacances scolaires par l'animatrice qualifiée. En cas d'absence de celle-ci, le cours sera alors rattrapé ultérieurement en accord avec les élèves et le professeur.

Avant le démarrage des cours ou pendant la période de cours, tout cours dont le nombre d'inscrits est inférieur à 5 est susceptible d'être reprogrammé ou annulé. Dans ce cas de figure, la direction se réserve le droit de modifier l'horaire initial afin de constituer un groupe plus important. Dispensés sur la période concernée.

L'intervenant est responsable des élèves pendant la durée de son cours aux horaires prévus. En dehors des horaires de cours les personnes mineures sont sous la seule responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

**SPECTACLES ET ÉVÉNEMENTS :** Il pourra vous être proposé des projets de représentations une ou plusieurs fois par an selon la discipline. Vous pouvez accepter ou refuser d'y participer sans contrainte.

**Galas de danse :** Notez que le dernier trimestre, les cours seront en partie réservés aux préparations et répétitions des spectacles. Si vous ne souhaitez pas y prendre part, vous ne pourrez être inclus dans les préparatifs directs. Pour autant, aucune demande d'arrêt de formation ne pourra être prise en compte pour ce motif.

Le mois de juin étant propice aux spectacles, le planning des cours pourra être légèrement modifié à cette période.

## ARTICLE 5 : POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

**IL N'EST PAS POSSIBLE DE STOPPER SON ENGAGEMENT** en cours d'année sauf exceptions suivantes (sur présentation d'un justificatif) :

- Maladie entraînant une incapacité psychique ou physique supérieure à 6 mois. L'élève ou son représentant légal sera tenu de communiquer à Temps'Danse un certificat médical.

La demande d'arrêt et remboursement doit impérativement se faire durant la saison en cours. Le remboursement et l'annulation de dossier seront déclenchés à la date de réception des dits documents. Une fois la saison close aucune demande ne sera prise en compte.

En cas de maladie de plus d'un mois et de moins de 6 mois, votre engagement sera suspendu durant la période prévue par votre médecin (sur présentation de justificatif).

Le tarif des cours annuelles étant préférentiel et adapté à la durée de celles-ci, aucun autre motif ne saura être accepté.

## ARTICLE 6 : ASSURANCES - ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile et une assurance personnelle pour dommages corporels ou vols couvrant son activité chez Temps'danse.

L'élève est tenu de surveiller ses effets personnels lors des cours. Temps'danse décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration dans les salles de cours.

## ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Temps'danse est amenée à traiter et enregistrer certaines données à caractère personnel concernant l'élève telles que ses noms, prénoms, adresses postale et électronique entre autres (liste non-exhaustive). Ces informations sont indispensables pour le traitement du dossier administratif de l'élève. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de Temps'Danse. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, l'élève bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Il a la faculté d'exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant en envoyant sa demande par courrier à l'adresse suivante : 36 rue de Tavannes, 55100 VERDUN. L'élève autorise Temps'danse à communiquer ses coordonnées uniquement aux autres personnes inscrites au même cours que lui. Temps'Danse ne commercialise pas à des tiers les données collectées.

## ARTICLE 8 : COMMUNICATION

En acceptant les Conditions Générales, l'élève consent recevoir par email ou SMS toute information relative aux conditions de fonctionnement des Prestations auxquelles il s'est inscrit. L'élève peut à tout moment informer La Temps'danse de son souhait de ne plus recevoir ces informations par ces canaux en adressant un courrier à Temps'danse 36 rue de Tavannes 55100 Verdun.

## ARTICLE 9 : DISPOSITIONS DIVERSES

### 9.1. DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPÉTENTE

Les dispositions des Conditions Générales sont régies et interprétées conformément à la Loi française.

Tout litige pouvant survenir, à l'occasion des cours, l'interprétation, l'exécution ou de la cessation des Conditions Générales, sera soumis à la compétence des juridictions légalement compétentes.

### 9.2. DISPONIBILITE DES CONDITIONS GENERALES

Les Conditions Générales sont disponibles sur le site Internet de Temps'danse à l'adresse suivante : [www.coursdedanseverdun.com](http://www.coursdedanseverdun.com) rubrique Inscription.